



Appel à l'action : Protéger les droits humains des femmes au sein du système de justice pénale

10 décembre 2020

À l'approche du 10e anniversaire de l'adoption des Règles de Bangkok, nous, soussignés, exprimons notre inquiétude face à l'augmentation de la population carcérale féminine mondiale d'environ 100 000 personnes depuis l'adoption des Règles – qui visent à réduire l'emprisonnement des femmes –, ainsi qu'à la discrimination et aux abus dont les femmes continuent de faire l'objet au sein des systèmes de justice pénale.

Nous demandons à tous les gouvernements de réviser les lois, politiques et pratiques en vue de mettre pleinement en œuvre les Règles de Bangkok, et d'agir pour garantir les droits des femmes en contact avec la justice pénale. Plus précisément, nous demandons aux gouvernements, de toute urgence, de :

1. **Réduire l'emprisonnement des femmes** en veillant à ce que les lois et les politiques favorisent la déjudiciarisation des infractions de faible degré. Elles doivent prendre en compte, lors de la condamnation des femmes, des facteurs atténuants tels que l'absence d'antécédents pénaux, la nature et la gravité relative du crime, leurs responsabilités familiales ainsi que leurs environnements et parcours caractéristiques. Elles doivent également favoriser l'utilisation en premier lieu d'alternatives à l'emprisonnement – qui répondent aux causes les plus courantes de délinquance – tenant compte du genre, avant le procès comme après la condamnation.
2. **Promouvoir la réhabilitation et la réinsertion sociale des femmes** en veillant à ce que des méthodes de classification spécifiques soient utilisées pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre adaptée et individualisée de programmes visant à un traitement, une réhabilitation et une réinsertion sociale rapides. Le personnel pénitentiaire et de

probation doit également être formé à la réponse aux besoins spécifiques des femmes en matière de réinsertion sociale.

3. **Veiller à ce que les droits des femmes soient respectés** à tous les niveaux du système de justice pénale, y compris pendant la détention. Les procédures de fouille doivent respecter la dignité de la femme et être effectuées par un personnel de sexe féminin. Des soins de santé adaptés et appropriés, y compris pré- et postnataux, doivent être fournis. Des mesures doivent également être mises en place pour prévenir et signaler toute violence ou mauvais traitements, notamment par le biais d'organes de surveillance et d'un contact accru avec les services sociaux en dehors des prisons.
4. **Faciliter l'accès aux soins de santé mentale au sein des prisons** et entreprendre des efforts spécifiques pour atténuer les effets négatifs des mesures relative à la COVID-19 sur la santé mentale des femmes, notamment en travaillant avec les services sociaux en dehors des établissements pénitentiaires. Les « plans de crise conjoints » et la fourniture de soins de santé mentale à plus long terme doivent devenir une priorité, avec des plans de soins élaborés par un personnel qualifié en collaboration avec les femmes détenues et le personnel pénitentiaire.

Le nombre de femmes en prison augmente à un rythme alarmant, alors même que celles-ci sont plus généralement condamnées pour des infractions non violentes et de moindre gravité. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les politiques punitives relatives aux stupéfiants. Elles commettent souvent des crimes liés à la pauvreté, dans le but d'assurer leur survie et celle de leur famille. Nombre d'entre elles se retrouvent en prison en conséquence directe de multiples discriminations.

En tant que minorité au sein des prisons, les femmes, représentant en moyenne 2 à 9 % des populations carcérales nationales, n'ont souvent pas accès aux programmes et services de soutien à la réhabilitation qui correspondent à leurs besoins et caractéristiques spécifiques. Il existe également une crise de santé mentale chez les femmes en prison – puisque jusqu'à 80 % d'entre elles vivent avec une maladie mentale identifiable –, aggravée par les mesures liées à la prévention et à la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Les femmes du monde entier continuent d'être confrontées, en détention, à des menaces envers leur dignité et leur humanité. Elles n'ont souvent pas accès à des soins de santé adéquats et sont particulièrement exposées aux agressions sexuelles et humiliations. Dans certains pays, les femmes sont attachées pendant le travail et l'accouchement ou placées à l'isolement lorsqu'elles sont enceintes ou qu'elles s'occupent d'un enfant en bas âge.

Nous demandons donc la pleine application des Règles de Bangkok et, plus particulièrement, des recommandations ci-dessus, afin réduire d'urgence le nombre de femmes en prison et mettre fin aux difficultés qu'elles rencontrent.

Signé par :

A Fairer Chance
ABA ROLI

ACAT Canada (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
ACAT España catalunya (Acción de los Cristianos para la Abolición de la Tortura)
ACAT Italia (Action by Christians for the Abolition of Torture)
AdvocAid
AFEW International
Africa Network of People who use drugs (AfricaNPUD)
African Agency for integrated development (AAID)
Aksion Plus
Amnesty International
Asociación Internacional de Magistrados y Jueces de Juventud y Familia
Association for the Prevention of Torture
Awareness Center for Training in Human Rights (مركز واعي للتدريب في حقوق الانسان)
Centre on Drug Policy Evaluation
Centro de Investigación Drogas y Derechos Humanos
Civil Society in the Penal System Association
Clean Start Kenya
Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos
Commonwealth Human Rights Initiative
Community Legal Aid Institute
Community-based Justice
Cornell Center on the Death Penalty Worldwide
Corporación Viso Mutop
COUNTERfit Harm Reduction Program
Cross Cultural Foundation Thailand
CRTG Working Group
Documenta, análisis y acción para la justicia social AC
EuroNPUD
Evolvexe Consulting
Faraja Foundation
Friends of the Press Network, Cameroon
Harm Reduction Australia
Harm Reduction International
Hermanas en la sombra
Human Rights Advocacy Center
Il Cammino Cooperativa Sociale Onlus
Indian Social Institute, Bengaluru
Institute of Peace and Development (INSPAD)
Instituto RIA AC
International Commission of Jurists
International Drug Policy Consortium
Irish Penal Reform Trust
Irish Rule of Law International (IRLI)
ITTC - Instituto Terra, Trabalho e Cidadania
Justice Health Unit, University of Melbourne
Justice Project Pakistan
Ludwig Boltzmann Institute of Fundamental and Human Rights
Metzineres: Entornos de Cobijo para Mujeres que Usan Drogas Sobreviviendo Violencias

Mujeres unidas x la libertad
Netherlands Helsinki Committee
Observatorio Venezolano de Prisiones
Paralegal Alliance Network (PAN)
PeerNUPS
Penal Reform International
Perkumpulan INISIATIF-Indonesia
Prison Reform Trust
Prison Systems Support
Quaker United Nations Office
Questscope
Release
Rights Reporter Foundation
SolitaryConfinement.org
StoptheDrugWar.org
Students for Sensible Drug Policy
SWRaP (Social Work Research and Practice)
Thailand Institute of Justice (TIJ)
The Dui Hua Foundation
The Gender and Justice Unit
The Georgian association "Women in Business"
The International Legal Foundation
The National Center for Human Rights, Jordan (المركز الوطني لحقوق الإنسان)
The Sentencing Project
Todos Unidos contra el Populismo Punitivo
Transform Drug Policy Foundation
Transmedia Communications Ltd
University of Nottingham
Washington Office on Latin America
WHRIN
Womxn's Voice
Yayasan rehabilitasi untuk anak mandiri indonesia (YUAMI)
Youth RISE
Zimbabwe Civil liberties and Drug Network

Statement prepared by Penal Reform International

Contact person at PRI:

Triona Lenihan

Policy and International Advocacy Manager

tlenihan@penalreform.org

www.penalreform.org